

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 31 MAI 2023 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Eric Bugnon, Président

PRESENCES : Conseil général : 48
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mme Sarah Jaquet (LV) et M. Daniel Mollard (PS)

ABSENT :

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2023
2. Rapport de gestion 2022
3. Examen et adoption des comptes 2022 (message 04-23)
4. Plan financier 2023-2027
5. Adoption des statuts modifiés de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (message 05-23)
6. Décision de transmission du postulat déposé par Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR), en faveur de l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré
7. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Introduction

M. Eric Bugnon, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, MM. Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue à M. Charles Navarro du parti Le Centre, nouveau Conseiller général, qui remplace M. Khalil Thebti, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). Conformément à l'article 29, M. Bugnon informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Le Président déclare la séance ouverte (art. 30).

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mme Sarah Jaquet (LV) et de M. Daniel Mollard (PS). La liste des présences ne circule plus dans la salle, conformément à la mise en place du vote électronique. La signature attestant de la participation à la séance se fait au moment de la prise de la télécommande. Pour la seconde fois ce soir, les votes se feront au moyen du système de vote électronique avec les télécommandes qui ont été attribuées et distribuées aux conseillers généraux à l'entrée de la salle. Concernant les scrutateurs, ils sont situés au centre de l'hémicycle et se répartissent le comptage des voix lors des élections ainsi que des votes en cas de défaillance du système électronique.

Au vu de l'ordre du jour, M. Bugnon annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et qu'un apéritif sera servi à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Eric Bugnon relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal et le travail des représentants de la presse, le Président demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole. Toutes ces personnes vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue ou la télécommande ne peut être remplacée, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance. Le Président invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

Test du système de vote électronique

Le Président constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour: ce dernier est donc validé.

Décision

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

*Intervention du
Président*

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 ne suscite aucune remarque et passe donc au vote électronique, en précisant que les télécommandes disposent de trois boutons : « Y1 » pour le oui ; « N2 » pour le non et « ?3 » pour l'abstention. Une fois appuyé sur l'un de ces trois boutons, le vote de chacun est enregistré et il n'est plus possible de le modifier, même en pressant sur un autre bouton.

Le Président impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 ?

➤ **Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé par 46 oui, 0 non et 2 abstentions.**

2. Rapport de gestion 2022

*Intervention du
Président*

Pour la première fois, le rapport de gestion est présenté avant les comptes, puisqu'il n'y a pas de vote sur ce document.

En 2022, M. Christophe Maillard rappelle que l'action phare a été d'établir le programme de législature 2021-2026 qui est un exercice de transparence vis-à-vis du Conseil général et de la population. Ce programme de législature est fait de cinq thèmes principaux, avec des axes de travail, des actions et des projets prioritaires. Le rapport de gestion 2022 détaille ce qui a été entrepris durant l'année écoulée.

*Intervention du
Conseil communal*

En résumé, M. Maillard indique que le Conseil communal a déjà pris d'importantes mesures en lien avec la sécurité informatique ; engagement du responsable informatique, sécurité technique et protection des données. La commune de Marly sera audité le 26 juin prochain par l'autorité de contrôle en protection des données.

Suite à l'augmentation de la dotation en personnel, le Conseil communal a pris des mesures pour exploiter le bâtiment administratif, en offrant de meilleures conditions de travail. Les services techniques ont été délocalisés sur le site du MIC, ce qui a permis de libérer des locaux. La réalisation d'un nouveau siège fait partie du programme de législature. Afin d'éviter de se trouver dans des situations d'urgence, le Conseil communal a lancé le masterplan des bâtiments. Ce document devrait normalement être livré cet automne.

Pour le thème « Offrir un environnement de vie en adéquation avec le tissu bâti et la nature », le Conseil communal a mis à l'enquête et adopté les zones 30, qui couvriront près de 90% du territoire. Les décisions sur les quelques oppositions ont été rendues. M. Maillard relève que toutes les oppositions n'étaient pas opposées au principe des zones 30 ; elles étaient plutôt contre les possibilités de parquer dans ces zones 30. Le Conseil communal a également implanté la tarification sur l'ensemble des parkings communaux.

Pour le thème « Accompagner une mobilité et une politique énergétique cohérentes et durables », M. Maillard indique que le Conseil communal avance gentiment et que le masterplan va certainement l'y aider. Une

installation de bornes de recharge électrique sur le parking de l'administration a été réalisée. D'autres mesures sont encore en phase d'étude.

Pour le thème « Favoriser un mode de vie actif avec des infrastructures adaptées et un milieu sécurisé », les démarches sont, en l'état, concentrées sur le site de Corbaroche et le quartier de l'Ancienne Papeterie. Les négociations pour le DDP avec la Fondation pour le curling sont en cours. Le message d'investissement accepté par le Conseil général permettra de développer l'ensemble du site de Corbaroche de manière harmonieuse, en y renaturant notamment les parkings de gravier et une voie de rebroussement pour les bus. Enfin, M. Maillard rappelle que le Conseil communal a réalisé et inauguré la piscine de Marly.

Pour le thème « Développer une dynamique sociétale porteuse de cohésion », le Conseil communal a poursuivi la réalisation du 3^e centre scolaire. Cette construction a malheureusement du retard, en lien notamment avec les pénuries de matériel pendant un certain temps. Le Conseil communal a également initié les études en lien avec la réalisation du nouveau centre scolaire et la nouvelle halle polyvalente de Marly Cité. En terme de cohésion sociale, M. Maillard indique qu'une véritable politique qui vise à vivre ensemble a été développée, en créant *Marly pour tous* en remplacement de l'animation de jeunesse et en mettant en place des projets en faveur de la population en général.

En parallèle, le Conseil communal poursuit le processus de réorganisation de l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, M. Eric Bugnon remercie le Conseil communal et l'administration communale dans son ensemble pour la rédaction de ce rapport toujours très fourni et intéressant.

***Intervention du
Président***

3. Examen et adoption des comptes 2022 (message 04-23)

***Intervention du
Président***

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Cependant, une demande de renvoi est possible. M. Eric Bugnon relève que pour la première fois ce soir les comptes sont présentés selon MCH2 et sous forme paysage, de manière à mettre toutes les informations demandées par MCH2.

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre Oertig a le plaisir de présenter les premiers comptes sous MCH2, selon le principe de « true and fair view », soit donner une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la commune de Marly. Avec MCH2, toutes les communes sont à la même enseigne au niveau de la présentation des budgets et des comptes. Par le passé, M. Oertig estime que bien des communes créaient des réserves et des provisions sans savoir ce qu'il y avait exactement derrière. Cela n'est désormais plus possible avec MCH2. Il existe bien des nouveautés avec ce nouveau système, dont notamment les annexes qui doivent figurer dans la présentation des comptes, soit :

***Intervention du
Conseil communal***

- Annexe 1: Catégories d'immobilisations avec taux d'amortissement
- Annexe 2: Etat du capital propre
- Annexe 3: Tableau des provisions
- Annexe 4: Tableau des garanties et **part aux dettes des associations de communes**; ces dernières (Fr. 7'463'888.-) influencent le résultat de certains indicateurs financiers, dont celui du Taux d'endettement net
- Annexe 5: Tableau des titres et participations
- Annexe 6: Tableau des immobilisations PA / PF
- Tableau 7: Tableau des indicateurs MCH2

M. Oertig présente le compte de résultats 2022 :

Charges	Fr. 48'342'687.26
Revenus	Fr. 48'539'165.73
Résultat (bénéfice)	Fr. 196'478.47

On peut considérer que ce résultat est satisfaisant eu égard au budget qui prévoyait un déficit de plus de 2,117 millions.

M. Oertig fait référence à la présentation des résultats à trois niveaux sous MCH2 :

Résultats à 3 niveaux - MCH2 <small>(page 1 du document comptes 2022)</small>	Comptes 2022	Budgets 2022
REX (activités d'exploitation)	+401'745.34	-1'825'429.00
RFI (financements)	-308'721.47	-292'260.00
ROP (résultat opérationnel)	+93'023.87	-2'117'689.00
REO (résultat extraordinaire*)	+103'454.60	0.00
Résultat final	+196'478.47	-2'117'689.00

*Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif mentionnée au bilan (amortissement de la réserve durant 10 ans)

Comme tout le monde a pu le remarquer, les résultats financiers de bien des communes sont tous très positifs. M. Oertig sait que certaines communes ont dissous en une fois la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, ce qui diminue également leur capital-propre et améliore le résultat. A Marly, le résultat extraordinaire de 103'454 francs 60 est le prélèvement sur cette réserve pour une année ; il reste un solde au bilan de plus de 1 million.

M. Oertig récapitule les raisons de l'amélioration du résultat en comparaison du budget :

- Masse salariale du personnel moins élevée que prévue (env. 742'000) – engagements en cours d'année, remboursements des assureurs (env. 241'000), autres économies notamment Marly Piscine SA -155'000
- Aide matérielle (montant brut) en forte baisse (436'000)
- Economies dans environnement et aménagement du territoire - frais de transport et d'élimination des déchets (env. 150'000)
- Droits de mutation en forte hausse (+2,2 mio.)

Pour ce qui est de Marly Piscine SA, M. Oertig explique que la participation de la commune au déficit s'élève à 70'152 francs en 2022. Cela correspond au 75% du déficit de 93'537 francs de la société Marly Piscine SA. Ces comptes s'étendent sur environ sept mois. M. Oertig constate que cette piscine est extrêmement bien gérée, notamment par son directeur, M. Olivier Ney, et que cela est de bon augure pour la suite. Au budget 2023, une

participation de 300'000 francs a été prévue par la commune de Marly. Or, le budget 2023 de Marly Piscine prévoit un montant en-dessous de 300'000 francs à 100%.

Pour ce qui est des droits de mutation, M. Oertig estime ce résultat incroyable. Cela n'est pas très étonnant lorsque l'on voit tout ce qui se construit à Marly. Qui dit opération immobilière, dit droit de mutation.

M. Jean-Pierre Oertig prédit pour ces prochaines années une baisse de ces droits de mutation, mais les estime au-delà de 2 millions au regard des constructions à venir à Marly.

Pour ce qui est des impôts sur le revenu des personnes physiques, il fait les constatations suivantes :

- Globalement, ressources fiscales stables (détails dans message 04-23)
- Base pour taux de progression
 - Dernière statistique du SCC connue 2020
 - Années 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023
- **Personnes physiques** – impôt sur le revenu
 - Taux de croissance retenu 6% au lieu de 0,4% proposé par le SCC
 - Avis de taxation de 2'000 contribuables les plus importants
 - Plus de 80% de l'impôt facturé pour 2021 (entre 2020 et 2021 écart de 6,7%)
 - Société de révision PKF SA adhère à notre appréciation quant à la réalité fiscale pour cette catégorie de contribuables

Par contre, pour ce qui est de l'impôt sur les personnes morales, M. Oertig constate qu'il est toujours péjoré par l'estimation de la RFFA qui promettait une croissance de 170% au niveau du capital. Cependant, depuis deux ans, il existe de forte réduction pour cet impôt. La commune de Marly a corrigé son estimation pour le budget 2023, en tenant compte de montants qui correspondent à la réalité. M. Oertig répète que les droits de mutation sont exceptionnellement élevés et souhaite que cela se poursuive dans le futur. Logiquement, la contribution immobilière augmente fortement, en fonction des nouveaux logements qui sont achevés.

M. Oertig estime que le résultat est satisfaisant au niveau des personnes physiques. On sait que les impôts sur la fortune, avec certaines dispositions qui ont été prises au niveau du Grand Conseil, diminuent, mais que la contribution va certainement progresser encore ces prochaines années.

Selon M. Oertig, cet exercice 2022 est satisfaisant, cependant il émet les remarques suivantes :

- Charges du personnel correspondront aux prochains budgets
- Droits de mutation, un impôt conjoncturel
- Charges financières liées aux investissements augmentent chaque année, vont influencer les futurs résultats
- Forte hausse des habitants / contribuables: effets financiers positifs à moyen et long terme (même si progression entre 2020 et 2021 sur le revenu des personnes physiques)
- En comparaison avec le résultat d'autres communes (tailles moyennes ou grandes), Marly demeure nettement en retrait !

En précisant le rôle des indicateurs financiers qui font partie de la loi sur les finances communales, M. Oertig présente le slide suivant :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ayant défini
 - les numéros des comptes pour calculs et formules
 - les valeurs indicatives donnant une information sur la **santé financière de la collectivité**
- Certains comptes du plan comptable MCH2 suisse pas repris dans le plan comptable cantonal fribourgeois
- Synthèse fournit une vue d'ensemble des valeurs des huit indicateurs
- Chaque collectivité est responsable du calcul des indicateurs
- 3 premiers indicateurs sont prioritaires

Le premier indicateur est le taux d'endettement net au 31 décembre 2022. Il est calculé en fonction de la dette nette de 44'805'913 francs 27 et des revenus fiscaux de 29'128'326 francs 81, ce qui donne un taux d'endettement net de 153,82% pour l'exercice 2022. La valeur indicative se situe entre 100 et 150% qui est considérée comme suffisante. Pour 2002, M. Oertig constate que la commune de Marly est légèrement au-dessus des 150%, ce qui n'est pas catastrophique. La dette nette va cependant augmenter ces prochaines années au vu du programme d'investissement. Le Conseil communal doit donc être vigilant à la limite des 200% fixée par la loi et prendre des mesures pour assainir et réduire ce taux.

L'état des dettes à moyen et long terme se présente ainsi :

Au 31.12.2021	Fr. 46'925'000.-
Au 31.12.2022	Fr. 58'290'000.-
	+Fr. 11'365'000.-

Doublement de la dette en 10 ans (28 mio. en 2013)

Les intérêts passifs s'élèvent à :

Au 31.12.2021	Fr. 515'755.60
Au 31.12.2022	Fr. 691'584.45
	+Fr. 175'828.85

Pour info: prévoyons un taux d'intérêt de **2,5%** (au lieu de 1,5%) dans nos messages d'investissement

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils sont les suivants :

Au 31.12.2022	Fr. 2'175'418.80
Pour info	
Au 31.12.2017	Fr. 1'231'792.00

*3^{ème} Centre scolaire 34 mio. – amortissement 3% dès 2024/2025
(amortissement annuel est comptabilisé l'année suivant le début de l'utilisation de l'objet)*

M. Jean-Pierre Oertig présente le compte des investissements :

	Résultat 2022	Budget 2022	Résultat 2021
Dépenses	13'060'226.46	30'272'100	10'908'725.97
Recettes	783'201.60	550'000	152'029.80
Investissements nets	12'277'024.86	29'722'100	10'756'696.17

- Investissements terminés – soldes non utilisés 119'424.84
- Investissements 2022 reportés au bilan 528'070.63
- Dépassement d'un crédit (terminé) -23'893.58*
- Crédit disponible et reporté en 2023 32'110'755.76

*Achat d'horodateurs – participation du MIC de l'ordre de Fr. 20'000.- attendue en 2023

Les comptes 2022 peuvent être récapitulés de la manière suivante :

- **Bénéfice** de près de 200'000 francs grâce à des charges réduites et aux droits de mutation
- **Recettes fiscales** globalement stables – revenu sur personnes physiques en hausse, mais impôts personnes morales en forte baisse
- **Programme d'investissement très** conséquent, réalisation d'importantes infrastructures – 12,3 mio. dépensés en 2022
- Au 31.12.22, dette communale de 58 mio. – a doublé en 10 ans !
- Intérêts passifs +176'000 francs
- Taux d'endettement net prend l'ascenseur

M. Oertig répète que la situation financière de la commune de Marly demeure tendue et qu'il existe un besoin impératif de revenus supplémentaires rapidement.

En présentant quelques éléments du bilan, M. Oertig précise que le tableau n'est pas si sombre :

- Fr. 29'225'563.68 – Capital propre
- Fr. 20'003'226.14 – Capital propre (fortune) non affecté dont
Fr. 9'252'000.00 pour les immobilisations corporelles du « Patrimoine financier » (terrains communaux avec droit de superficie)
- Résultat cumulé des années précédentes = fortune (sous MCH1)
- Fr. 1'259'985.71 – Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (spécificité MCH2)

Pour terminer, M. Oertig précise le déroulement de la révision des comptes par la fiduciaire PKF SA :

- Entretien J-P Oertig, Dominique Dupont et Patrick Andrey avec M. Peiry
- Rapport de la fiduciaire – comptes annuels au 31.12.2022 conformes à la loi sur les communes, à son règlement d'exécution et aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat
- Relève l'existence d'un Système de Contrôle Interne (SCI) propre au Conseil communal
- Recommandation à la Commission financière de proposer au Conseil général l'approbation des comptes annuels soumis

Le préavis de la Commission financière sur les comptes 2022 est le suivant, selon Mme Séverine Lago :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

L'organe de révision PKF Fiduciaire SA a effectué son travail durant la période du 11 avril au 4 mai 2023. Tout comme l'année précédente, la révision s'est faite à distance par échange électronique de documents.

La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision avant le 16 mai 2023, date à laquelle elle a rencontré le réviseur. Ce rapport a été commenté aux membres de la commission financière par M. Stéphane Peiry, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, il a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble de nos questions. Les comptes annuels sont ainsi conformes à la loi sur les finances communales, à son ordonnance ainsi qu'aux principes de comptabilité publique, en adéquation avec les standards relatifs à MCH2. Ces derniers amènent ainsi la commune à se voir bénéficier d'un bilan final au 31 décembre 2022 de plus de Fr. 34 millions par rapport à celui initial du 1^{er} janvier 2022.

Une séance entre la commission financière et une délégation du Conseil communal s'est tenue le 23 mai 2022. La discussion, constructive, s'est principalement concentrée sur l'alignement nécessaire à faire sur les investissements importants qui vont venir, qu'il s'agit aussi de prioriser, et les rentrées fiscales et taxes de l'autre ; ainsi que sur la pesée des intérêts en matière d'attractivité de la commune. Les indicateurs financiers MCH2 nous démontrent clairement la nécessité de cette recherche d'équilibre sur la durée.

A noter qu'en lien avec les budgets 2023, la Commission financière avait demandé au Conseil communal de tabler sur des analyses de scénarii qui tendraient à atteindre cet équilibre. Ces scénarii, selon les dernières informations de la Commune, sont prévus pour cet automne 2023. Il s'agira de déterminer différents leviers tels qu'utilisation du capital propre non affecté, augmentation de rentrées fiscales ou taxes, mais aussi priorisation des investissements.

Approfondissement de la Commission financière

Le compte de fonctionnement

Les comptes finaux 2022 présentent un bénéfice net s'élevant à Fr. 196'478.47, donc positifs. Il s'agit cependant de relever que si l'impôt sur les mutations, qui s'élève à la fin de l'année à plus de Fr. 2,2 millions, avait été de l'ordre de Fr. 750'000.- (tel que budgétisé), les résultats à fin 2022 auraient été déficitaires pour environ Fr. 1,2 million.

Cet impôt de mutation est une manne bienvenue qui peut cependant fluctuer fortement au fil des années.

Le compte des investissements

Nous observons des investissements nets d'environ Fr. 12,2 millions sur l'exercice 2022, supérieurs à ceux de 2021 qui étaient de Fr. 10,7 millions.

Pour l'avenir, le plan financier actuel présente d'ici à l'horizon de 2027 des investissements nets cumulés de plus de Fr. 107 millions qu'il s'agira nécessairement de prioriser, voire de limiter.

Les indicateurs financiers

Les valeurs de nombreux indicateurs financiers sont cataloguées comme « mauvaises » dans le rapport de révision. Cet état de fait amène la Commission financière à juger la situation financière de la commune comme étant « difficile » ; sachant toutefois que le bilan présente un capital propre non affecté d'environ Fr. 20 millions, qu'il est possible théoriquement d'utiliser pour éponger d'éventuels pertes de fonctionnement successives.

En voici les plus problématiques :

- **Taux d'endettement net :**
Le taux se calcule par le ratio entre la dette nette, qui est de plus de Fr. 44 millions, et les revenus fiscaux de Fr. 29 millions. Il est de 153.82%. La valeur est dite « mauvaise », car supérieure à 150%.
- **Degré d'autofinancement :**
Le taux se calcule par le ratio entre l'autofinancement, qui est de Fr. 2.6 millions, et les investissements nets de Fr. 12.2 millions. Il est de 22%. Le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à 100%.
- **Taux d'autofinancement :**
Le taux se calcule par le ratio entre l'autofinancement et les revenus courants. Il est de 6%. En-dessous de 10%, il est considéré comme « mauvais ».

Ensemble, nous devons avoir la conviction qu'il faut trouver des solutions, qu'il faut mettre sur la table des scénarii. Des scénarii qui peuvent se consacrer à la priorisation, voire à la limitation des investissements, qui peuvent éventuellement utiliser une partie des fonds propres non impactés, qui peuvent tabler sur une augmentation des taxes, voire de la fiscalité. Il nous faut ces scénarii. Nous sommes vraiment à la croisée des chemins ; nous ne pouvons pas poursuivre avec des taux financiers tels qu'ils sont présentés à ce jour.

A la lumière de ces informations, la Commission financière, soucieuse, remercie le Conseil communal de réfléchir à une amélioration de ces indicateurs financiers via ses futurs scénarii, amélioration qui devrait permettre de se projeter sur l'avenir avec davantage de confiance.

Préavis

En conclusion, se basant sur ces résultats, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 04-23, mais tient à souligner qu'il est urgent de travailler sur la recherche d'une situation financière durable ».

M. Vincent Adamo indique que le groupe PLR apprécie les comptes satisfaisants de l'exercice 2022, alors que le budget 2022 prévoyait un déficit d'environ 2 millions. Le résultat s'est transformé en un bénéfice d'environ 200'000 francs, grâce notamment à plusieurs charges, aides, matériel et impôts qui avaient tous un caractère assez unique et exceptionnel. Le parti radical aimerait souligner que malgré ce résultat positif, il est nécessaire de rester très attentif à l'évolution des comptes car certains indicateurs financiers sont déjà au rouge, comme vient de le mentionner Mme Lago. Au vu de ces indicateurs, il paraît clair que ces indices reflètent un manque de recettes fiscales qui ne permettraient probablement pas de subvenir au plan d'investissements actuellement considéré. Le parti libéral radical recommande de rester très attentif aux dépenses et de prioriser les investissements afin que la commune de Marly puisse atteindre un certain équilibre financier.

***Intervention de
V. Adamo***

M. Jean-Luc Humbert indique que le groupe UDC a pris connaissance des documents concernant les comptes 2022. Il tient à relever le travail du Conseil communal afin de maîtriser les charges et les projets pour arriver finalement à un résultat positif. Il tient également à relever l'excellente qualité des documents mis à disposition, ce qui lui a permis d'analyser ces comptes de façon adéquate. Le groupe UDC se réjouit du résultat positif 2022, mais émet quelques craintes quant à l'avenir de la commune. En regardant de plus près les indicateurs financiers, il est en effet inquiet pour les futurs investissements, le développement de la commune, la qualité de vie et surtout la gestion de la commune à long terme. C'est pourquoi que le groupe UDC demande au Conseil communal de prendre le temps de la réflexion et de se positionner au plus vite quant à la vision de la commune pour le futur.

***Intervention de
J.-L. Humbert***

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, les comptes de résultats et d'investissements 2022.

***Examen des comptes
de résultats et
d'investissements***

➤ **Comptes de résultats**

0. Administration générale - p. 3 à 6

Pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense - p. 7 à 10

Pas de remarque.

2. Formation - p. 10 à 15

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs - p. 16 à 20

Pas de remarque.

4. Santé - p. 20 à 22

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale - p. 22 à 26

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication - p. 27 à 29

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - p. 30 à 36

Pas de remarque.

8. Economie publique - p. 36

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - p. 37 à 39

Pas de remarque.

➤ Comptes d'investissements0. Administration générale - p. 49

Pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense - p. 49

Pas de remarque.

2. Formation - p. 49

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs - p. 50

Pas de remarque.

4. Santé - p. 50

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale - p. 50

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication - p. 50 et 51

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - p. 51 et 52

Pas de remarque.

8. Economie publique - p. 52

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - p. 52

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote les comptes de résultats et d'investissements 2022

**Intervention du
Président**

Il impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2022, tels que présentés par le Conseil communal ?

➤ Les comptes de résultats et d'investissements 2022 sont acceptés par 47 oui, 1 non et 0 abstention.

4. Plan financier 2023-2027

**Intervention du
Président**

En précisant que ce point ne fera pas l'objet d'un vote, le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre Oertig précise que le plan financier doit permettre d'orienter le Conseil communal sur la situation financière de la commune à moyen terme, afin que le bateau ne coule pas. La loi prévoit des principes de gestion financière et, avant tout, l'équilibre financier à long terme, après amortissement. Cette mise à jour du plan financier a été quelque peu retardée, car il a fallu adapter le fichier des investissements qui a été revu et corrigé avec de nouvelles données fournies par les responsables de service. Il s'agit donc d'une mise à jour intermédiaire ; en fin d'année un nouveau plan financier sera établi, qui tiendra compte de tous les paramètres connus à ce moment-là.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Oertig indique que le pilotage financier est soumis à trois règles :

Art. 20 LFCo – Equilibre financier

1. Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
2. Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber

Le pilotage financier prévoit également, pour ce qui est des excédents des comptes et découvert au bilan (art. 21 LFCo) :

1. Si les comptes présentent un **excédent de charges**, celui-ci grève le capital propre ; à défaut de capital propre, l'excédent de charges est porté en augmentation du découvert au bilan.
2. Si les comptes présentent un **excédent de revenus**, il est porté en augmentation du capital propre ; à défaut de capital propre, il sert à amortir le découvert au bilan.
3. Si le bilan affiche un découvert, celui-ci doit être amorti au maximum sur cinq ans ; les budgets concernés tiennent compte du montant nécessaire à amortir ce découvert jusqu'à l'obtention d'un capital propre non affecté.

Quant à l'article 22 LFCO relatif à la limitation de l'endettement, il stipule :

1. L'augmentation des **capitaux de tiers** résultant de l'activité d'investissement doit être limitée.
2. Le Conseil d'Etat fixe les règles de limitation à l'aide **d'indicateurs financiers**.
3. Si les limites sont dépassées, la commune doit démontrer les mesures prises afin de les rétablir dans un délai de cinq ans.

L'ordonnance de la loi sur les finances communales, à son article 19 relatif à la limitation de l'endettement des communes, prévoit :

1. Lorsque le **taux d'endettement net dépasse 200 %**, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.
2. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.
3. La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales

Le plan financier présente les écarts sur cinq ans, soit :

Charges	+ 24 millions
Revenus	+ 18 millions

➤ Fortement influencés par

- Programme d'investissement encore plus conséquent
- Taux d'intérêt augmenté à 2,5% (PF actuel 1,5%)
- Amortissements obligatoires

M. Jean-Pierre Oertig récapitule le résultat des exercices 2023 à 2027 :

2023	-Fr. 3'145'085 (budget) – tendances de résultat fin 2023 ?
2024	-Fr. 2'467'509
2025	-Fr. 2'920'946
2026	-Fr. 3'727'612
2027	-Fr. 5'464'096

Il passe ensuite aux indicateurs financiers MCH2 :

➤ Tous les indicateurs sont dans le rouge

➤ 3 indicateurs principaux	Idéalement
• Taux d'endettement net entre 263% et 488%	100%
• Degré d'autofinancement entre -2% et 2%	80% à 100%
• Part des charges d'intérêts entre 2% et 7%	0% à 4%

Situation financière de la commune particulièrement tendue

Les éléments principaux de la planification actuelle sont les suivants :

Éléments pris en considération

- ✓ Salaires du personnel – progression annuelle 2 % (hors effets particuliers)
 - ✓ Programme d'investissement
 - ✓ Impôts PP – nouveaux contribuables arrivés à Marly – critères retenus sont objectifs et réalistes (impôt moyen par habitant basé sur l'impôt 2021 facturé)
 - ✓ Environnement politico-économique
 - ✓ Fluctuations des marchés financiers et bancaires
- «Qualité» des nouveaux contribuables installés à Marly

M. Oertig informe que le nombre d'habitants résidant à Marly se monte à près de 8'800 et que cet apport devrait porter ses fruits. Il faut cependant avoir le souffle pour tenir entre 3 et 5 ans.

Pour améliorer la situation financière de la commune, M. Oertig avance quelques pistes :

Réduction / report de certains investissements

et / ou

Amélioration des revenus

- Impôts – nouveaux contribuables + év. augmentation du coefficient
- Taxes, rentes des droits de superficie

En reprenant une parole de nombreux économistes, M. Jean-Pierre Oertig déclare :

«LA DETTE, C'EST L'IMPÔT DE DEMAIN»

Pour terminer, M. Oertig présente le calendrier établi par le service des finances :

- Fin juin 2023, le Conseil communal se détermine sur les investissements à retenir dans le budget 2024
- En automne, séance spéciale PF du Conseil communal (date encore à fixer)
- Echange avec la Commission financière après cette séance (date encore à fixer)
- Consolidation du plan financier et budgets 2024 présentés au Conseil général les 5 et 6 décembre 2023

Au nom du groupe Le Centre, Mme Daniela Schellenberg déclare :

« Notre groupe a examiné attentivement les comptes et le plan financier. Malgré le bénéfice réalisé, mais qui est somme toute très modeste pour une commune de la taille de Marly, nous sommes très inquiets par rapport à la situation financière de notre commune, notamment en lien avec les indicateurs financiers. Ces derniers sont dans le rouge, voir même dans le rouge vif.

Cette péjoration des capacités financières de la commune va obliger le Conseil communal à prendre des mesures drastiques, comme il le mentionne lui-même dans le plan financier. Au vu de cette situation, il faut se l'avouer l'augmentation du taux d'impôt plane sur nos têtes.

Par contre, afin de nous permettre de nous déterminer au mieux sur cette question si une fois elle devait se concrétiser, il serait intéressant que le

***Intervention de
D. Schellenberg***

Conseil communal développe les scénarii possibles qui pourraient se présenter. Ainsi, les membres de notre Conseil général pourront avoir une vision plus concrète des différentes situations. Et au besoin, décider de manière éclairée et au moment opportun sur les solutions envisagées. Sur ce point, nous ne pouvons donc que rejoindre la Commission financière. Je vous remercie pour votre attention ».

M. Nicholas Creak (PLR) indique que le plan financier présenté est en effet ambitieux. Il est clair que la commune de Marly se doit d'investir pour faire face à l'afflux de nouveaux résidents et cette augmentation démographique va continuer avec le développement de nouveaux quartiers. Il est important d'investir dans les infrastructures et services afin de renforcer l'attractivité de la commune. Toutefois, le Groupe PLR souhaite mettre en garde toutes et tous. Tout doit être entrepris pour éviter une hausse d'impôt. Or, celle-ci semble se dessiner à l'horizon. Les indicateurs sont à l'orange et signalent la prudence. Le plan financier montre très clairement un manque de revenus d'environ 6 millions de francs. Selon M. Creak, « nous devons assumer la responsabilité qui nous a été donnée et revoir tous les investissements avec attention. Nous devons redoubler d'efforts pour ne pas gaspiller les deniers publics et respecter les budgets. Nous devons tout faire pour éviter les dépassements de budget et les ouvrages pharaoniques. Je prends l'école de Château d'Eau comme exemple. Notre enveloppe initiale était de 25 millions et ce bâtiment finira par nous coûter près de 40 millions. Le PLR s'engage donc à revoir et à discuter âprement de tout nouvel investissement et vous demande à toutes et tous la même discipline ».

***Intervention de
N. Creak***

5. Adoption des statuts modifiés de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (message 05-23)

***Intervention du
Président***

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, le Président passe la parole au Conseil communal.

M. César Murangira explique que trois articles sont proposés à la modification. Le premier est l'article 16 qui concerne le nombre des membres du comité de direction. A ce jour, ils sont au nombre de 12 et, comme l'association projette de construire un CO à Givisiez et que chaque commune qui dispose d'un CO doit avoir un membre, il est demandé d'accepter Givisiez comme membre du comité de direction et ainsi avoir 13 membres.

Le second est l'article 37 relatif à la clé de répartition. Cette demande de modification a été faite par la commune de Villars-sur-Glâne qui propose de laisser tomber la clé de répartition de 75-25, selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice potentiel fiscal. Il faut savoir que cet article a été également soutenu par les communes dites « contributrices » dans la répartition des frais, notamment les communes qui ont souvent un indice fiscal beaucoup plus bas. La modification propose de passer de 75% à 80% et de 25% à 20% ; les communes contributrices verront donc le montant à leurs charges diminuer. Cet article 37 fait débat au niveau de l'assemblée des délégués.

***Intervention du
Conseil communal***

Le troisième est l'article 39 qui concerne les emprunts que l'association doit contracter et le plafond d'endettement. La limite d'endettement actuelle est de 100 millions et la modification propose 125 millions, notamment pour la construction du CO de Givisiez qui est devisée à 3 millions. La seconde raison de l'augmentation de cette limite d'endettement concerne le crédit d'assainissement du CO de Marly, qui était projeté à 19,5 millions et qui est réévalué à 24 millions.

M. Murangira indique que les trois articles doivent être acceptés en bloc. Si un article est refusé, c'est toute la modification des statuts qui est rejetée. Il note que le Conseil communal accepte la modification de la limitation de l'endettement à 125 millions et la composition à 13 membres du comité de direction. Par contre, il rejette l'ensemble de cette modification car il refuse la clé de répartition proposée.

Lors de l'assemblée des délégués, M. Murangira a été informé que sur les 27 communes, 10 communes ont déjà voté contre cette modification et 6 communes doivent encore se prononcer. La modification devrait par conséquent être refusée puisqu'il est nécessaire que les trois quarts des communes l'acceptent.

Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Approfondissements

Trois articles ont été modifiés, à savoir l'article 16 relatif à la composition du Comité de direction, l'article 37 relatif à la clé de répartition des frais et l'article 39 relatif à la capacité d'emprunt de l'Association.

Les propositions pour les articles 16 et 39 conviennent à la Commission financière. Cependant, la thématique de l'article 37 relative à la revisite de la clé de répartition des frais lui pose problème. En effet, elle ne comprend pas les arguments évoqués qui justifieraient une évolution du taux de « 25% » de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal vers celui de « 20% ».

Préavis

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement à l'unanimité le Message no 5-23 ».

M. Valentin Mulder indique que le Groupe Le Centre, pour les mêmes raisons du Conseil communal et de la Commission financière, invite à rejeter ce message.

**Intervention de
V. Mulder**

Mme Elisabeth Roggli déclare que le Groupe PS invite également à refuser la modification des statuts, en raison de l'article 37 et de cette nouvelle clé de répartition.

**Intervention de
E. Roggli**

Le Président impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ?

➤ **Le message 05-23 est refusé par 43 non, 5 oui et 0 abstention.**

6. Décision de transmission du postulat déposé par Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR), en faveur de l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré

*Intervention du
Président*

Le Président indique que le Bureau s'est penché sur la recevabilité et la qualification formelle de ce postulat. L'examen a conclu qu'il s'agit bien d'un postulat car de la compétence du Conseil communal et qu'il est recevable. M. Eric Bugnon demande s'il y a des remarques quant à sa recevabilité et au fait qu'il s'agit bien d'un postulat. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le Président impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat de Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR), en faveur de l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré ?

➤ **La transmission de ce postulat est acceptée à l'unanimité, par 48 oui.**

7. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général

*Intervention du
Président*

S'agissant d'élections, le Président rappelle que le vote ne peut légalement pas se faire au moyen du vote électronique, mais par scrutin de liste. Selon le tournoi décidé en début de législature, le tour est venu pour le PLR de prendre la présidence du Conseil général.

M. Vincent Adamo (PLR) a le plaisir de proposer la candidature de Mme Catherine Meuwly à la présidence du Conseil général. Mme Meuwly a 53 ans, est mariée et a trois enfants adultes. Elle est née à Marly et y a quasiment tout le temps vécu. Après une maturité gymnasiale au collège de Ste-Croix à Fribourg obtenue en 1989, elle a ensuite poursuivi ses études à l'université de Fribourg en économie pour bifurquer ensuite en histoire moderne et contemporaine et en psychologie. Elle commence sa carrière professionnelle comme enseignante au cycle d'orientation de Pérolles. En 2016, Mme Meuwly est nommée adjointe de direction de ce même CO et obtient son CAS en administration et gestion d'institutions de formation en janvier 2020. Elle pratique régulièrement du sport et particulièrement du tennis au sein du Tennis-Club de Marly dont elle a siégé au comité pendant plus de dix ans. Elle apprécie également toutes les activités en plein air et en contact avec la nature. Enfin, il tient à cœur à Mme Meuwly de s'investir activement au développement et à l'épanouissement de sa commune.

*Présentation du
Groupe PLR*

Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élue Mme Catherine Meuwly (PLR) en qualité de Présidente du Conseil général.

Résultats

L'assemblée applaudit la nouvelle élue.

Quant à la vice-Présidence, selon le tournoi établi, M. Eric Bugnon indique qu'elle revient au parti socialiste.

*Intervention du
Président*

M. Robert Girardin (PS) présente la candidature de M. Marcel Jaquier à la vice-présidence du Conseil général. Né en 1952, marié, deux enfants adultes et anciens conseillers généraux, tout comme son épouse. M. Jaquier habite Marly depuis 1978. Il a été professeur au collège Ste-Croix à Fribourg avec

*Présentation du
Groupe PS*

une formation en français, histoire et éducation civique. Il a ensuite occupé la fonction de proviseur avant d'aller au cycle d'orientation de Pérolles où il fut professeur, adjoint, puis directeur jusqu'à sa retraite, soit durant 22 ans. S'il fut un fervent joueur de basket et surtout de volleyball, aujourd'hui M. Jaquier se contente de la pétanque. Même s'il a toujours été dans le bain politique, c'est après sa retraite qu'il a pris des engagements à l'occasion de l'assemblée constituante du Grand Fribourg où il a été élu pour représenter Marly, puis au Conseil général. Le groupe PS recommande d'élire M. Jaquier qui a toutes les compétences pour diriger cette assemblée.

Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élu M. Marcel Jaquier (PS) en qualité de Vice-Président du Conseil général.

L'assemblée applaudit le nouvel élu.

Résultats

8. Informations du Conseil communal

***Intervention du
Conseil communal***

- Commission d'aménagement

M. Bernard Clerc informe que la commission d'aménagement fonctionne bien. Cinq groupes de travail ont été créés selon les projets en cours, par rapport à la ligne de transports publics nord, aux PAL et PAD, la requalification de la route cantonale, la liaison sud du MIC et la revitalisation de la Gérine. M. Clerc pense que ces groupes de travail pourront aller de l'avant dans les différents projets.

- Caserne des pompiers et P+R Corbaroche

M. Bernard Clerc annonce que le concours pour la caserne des pompiers et le P+R de Corbaroche a été lancé. L'ouverture et la publication sur SIMAP se sont faites la semaine passée. Les questions sont à retourner jusqu'au 9 juin, les réponses jusqu'au 23 juin, le rendu des plans aura lieu vers le 8 septembre et celui des maquettes le 22 septembre. Le jugement du concours est prévu les 27 et 28 septembre, la publication des résultats se fera le 2 octobre, tandis que le vernissage de l'exposition du concours est prévu les 16 et 26 octobre. Suite à cela, un crédit d'investissement sera présenté au Conseil général pour la suite des travaux.

***Intervention du
Conseil communal***

- 3^e centre scolaire

Ce chantier avance bien, selon M. Clerc. Suite à la séance de chantier d'hier, il a été demandé à la direction des travaux de mettre les bouchées doubles et de faire pression sur les entreprises afin qu'une livraison du bâtiment puisse avoir lieu au début décembre. A niveau de la situation financière, M. Clerc apporte une rectification suite aux propos de M. Nicholas Creak (PLR) : c'est un crédit de construction de 34,8 millions qui a été voté, plus le crédit d'études de 1,2 million, soit un total de 36 millions d'investissement pour ce bâtiment. A l'heure actuelle, il existe une forte hausse des matériaux d'environ 13,5%. La direction des travaux tient bien la route, car la hausse effective se monte à 8%. Malgré tout, M. Clerc s'attend à devoir présenter un message complémentaire pour la fin de l'année, estimé à 3 millions supplémentaires.

Cependant, avant d'annoncer des chiffres précis, le Conseil communal souhaite les analyser.

- **Marly Piscine SA**

M. Christophe Maillard rappelle que le Conseil d'administration de Marly Piscine comprend 5 représentants de la commune (MM. Bernard Clerc, Jean-Pierre Oertig, Philippe Schwab, Nicolas Gex et Christophe Maillard) et 2 représentants du MIC (MM. Damien Piller et Mathieu Piller). M. Olivier Ney fait partie de la direction opérationnelle, suite à son entrée en fonction en juin de l'année passée. Il est épaulé durant quelque temps par un expert-conseil qui a beaucoup aidé l'association, soit M. Henri Baeriswyl. Au niveau opérationnel toujours, l'association collabore également avec un bureau, soit M. Mathieu Piller et M. Nicolas Gex qui font un travail remarquable, ce qui a permis d'avancer très vite avec ce projet. La réception de la piscine a eu lieu le 15 août 2022 et l'inauguration s'est déroulée le 18 août, soit trois jours plus tard. Dans le cadre du début de l'exploitation, une journée portes-ouvertes a eu lieu le 10 septembre 2022.

Les quelques difficultés rencontrées par Marly Piscine ont été corrigées au mieux, comme par exemple la gestion de l'accueil et de la caisse où il a été constaté qu'une partie des clients payent en cash et ne pratiquent pas internet. Il est donc nécessaire que des personnes soient présentes à la caisse plus souvent que prévu. A l'époque, l'idée était que les clients payent en ligne et sur l'automate. Le système des casiers pose parfois quelques petits problèmes. Le modèle installé donne quelquefois des sueurs froides aux collaborateurs de la piscine, en cas d'oubli d'un code ou de l'emplacement du casier. Des gens ont la malheureuse idée de verrouiller des lignées de casiers et cela cause des problèmes. M. Maillard constate également que beaucoup d'objets sont oubliés, ce qui crée du travail supplémentaire de nettoyage et de stockage. Les entrées à prix réduit et le système de portique demande aussi une certaine surveillance.

Jusqu'à maintenant, la piscine comptabilise 209'751 entrées pour 135 abonnements et 30'786 entrées au portique, soit une moyenne d'entrées au portique de 7'160 entrées par mois, ce qui est excellent.

Les écoles utilisent la piscine de Marly à raison de 10 cours par classe pour les écoles de Marly, de Bois d'Amont, de Ferpicloz, du Mouret et de Treyvaux. S'y ajoutent encore les CO de Marly et de Pérolles. 350 périodes d'enseignement ont été données par le personnel de Marly Piscine aux écoles. Des cours de natation à de jeunes enfants et des cours privés ont été mis sur pied par la piscine, en veillant à ce qu'ils ne soient pas en compétition avec Fribourg et Marly Natation.

Les collaborateurs de la piscine de Marly sont au nombre de 6,5 EPT et de 3,5 EPT pour 18 auxiliaires.

Les heures d'ouverture au public s'élèvent à 280 et celles pour les écoles se montent à 92 mensuellement.

***Intervention du
Conseil communal***

Pour ce qui est des coûts de construction, M. Maillard constate que le budget a été tenu. Le coût final s'élève à 21'161'026 francs, y compris la réserve qui est suffisante pour le paiement des dernières factures.

- **Ecole de Marly Cité**

M. Christophe Maillard indique que l'idée du Conseil communal est de réaliser un projet d'architecture à deux degrés à procédure ouverte. Le premier degré concerne un concours d'idées sommaire sous l'angle des concepts et des implantations.

Il s'agit de trouver une solution pour, le cas échéant, orienter le mieux possible les bâtiments du home, de la halle polyvalente, mais aussi le home médicalisé qui doit s'agrandir. L'EMS sera payé par la CODEMS, mais il est intégré au projet de l'école de Marly Cité et de la cour d'école. Le premier degré concerne avant tout les implantations et est assez sommaire.

Voici le calendrier prévu : ouverture le 30 juin 2023 ; jugement du premier tour du concours entre le 10 et le 12 janvier ; jugement final du concours en juin 2024, ce qui permettra ensuite de présenter un projet.

La question de la démolition et de l'utilisation des bâtiments existants est laissée ouverte pour les personnes qui participent au concours. Une solution doit de plus être trouvée pour créer une véritable unité à cet endroit afin d'amener de manière naturelle les gens à cette place du village.

En ce qui concerne les parkings, ils sont coordonnés avec le projet de requalification de la route cantonale.

D'après les projets actuels, M. Maillard indique que le double giratoire va être supprimé pour d'autres voies de circulation. Il devrait y avoir éventuellement un autre petit giratoire un peu après le home, de manière à faire une entrée entre le quartier St-Sébastien et l'EMS, avec un parking souterrain pour éviter au maximum les passages devant l'école et le chemin des Epinettes. L'idée est vraiment de coordonner un ensemble village. On estime que c'est important car une telle surface doit être regardée de manière globale.

- **Commission d'information**

M. Christophe Maillard informe que le Conseil communal va proposer au Conseil général la mise en place d'une commission sur les systèmes d'information, en lieu et place d'une commission informatique. Le Conseil communal est en train de définir sa mission et ses tâches.

- **Economie locale**

M. Philippe Schwab indique que le recensement de toutes les entreprises de Marly a commencé, afin de les répartir par secteur. L'objectif est de créer une section « entreprises » sur le site internet de la commune, afin de faciliter les recherches. Par exemple, il sera possible de trouver rapidement un carreleur ou une fiduciaire. Parallèlement, plusieurs concepts sont étudiés, visant à favoriser le développement de l'économie locale. Cependant, il est encore nécessaire de vérifier leur faisabilité. Ce projet présente un travail considérable et, pour l'instant, la commune ne dispose pas des ressources

***Intervention du
Conseil communal***

nécessaires pour mener à bien l'ensemble de ces travaux ainsi que le suivi. Le Conseil communal a décidé de mettre en place un chef de poste au sein de la police communale pour donner un meilleur cadre à celui-ci, ce qui permettra de libérer du temps pour le développement du sport, de la culture, des loisirs, du tourisme et bien entendu de l'économie locale. Cela permettra une meilleure collaboration avec les secteurs locaux pour stimuler leur développement. M. Schwab annonce enfin que la rencontre de l'économie locale aura lieu le 8 septembre prochain, dans les locaux des sociétés Automobiles Zimmermann et ActiveBike, avec la présence de M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat.

9. Divers

– Pétition déposée par le Groupe PLR

*Intervention de
S. Mantelli*

Au nom du groupe PLR, M. Sergio Mantelli souhaite revenir sur l'intervention de M. le Syndic lors de la dernière séance du Conseil général, suite au dépôt des signatures récoltées en début d'année en soutien à la pétition lancée par le groupe PLR de Marly, pétition qui demande 3 heures de gratuité pour les parkings situés dans la zone de loisirs et de culte et 1 heure de gratuité pour tous les autres parkings. Le groupe PLR a pris acte que le Conseil communal allait traiter la pétition et qu'il allait donner une réponse motivée dans des brefs délais. Le syndic a également précisé que certaines améliorations avaient entretemps été introduites au vu des premières expériences et que d'ores et déjà il pouvait dire que le Conseil communal ne comptait pas prendre dans le futur des mesures plus restrictives que celles en vigueur actuellement, ce qui est à saluer en soi.

Au sujet de la pétition, M. Mantelli rappelle que, selon les chiffres officiels donnés par le Syndic lors de la dernière séance, 1'103 signatures dont 588, soit plus de la moitié en provenance d'habitants de Marly, ont été récoltées en l'espace d'environ deux mois seulement, et ceci dans des conditions peu favorables (période particulièrement froide, peu adaptée à interpeler les gens à l'extérieur, absence de manifestation ou de lieu public se prêtant à la récolte de signatures), ce qui en soi peut déjà être considéré comme un résultat remarquable. Or, le Groupe PLR regrette, dans l'intervention du Syndic, qu'on ait voulu, c'est au moins ce qu'il a ressenti, minimiser l'importance des signatures récoltées, et ceci en négligeant la valeur de l'apport des signatures venant de l'extérieur, bien que celles-ci se rapportent dans un bon nombre de cas à des clients des commerces de Marly, qui contribuent aussi à la bonne marche des entreprises et la vie sociale de la commune. On peut rappeler que beaucoup de ces gens font vivre aussi les sociétés locales. Mais aussi en rapportant le nombre de signatures récoltées auprès des habitants de Marly au nombre total d'habitants ou au nombre d'habitants ayant la capacité de discernement, c'est-à-dire de 14 ans ou plus. Or, il est bien évident que le PLR n'est pas allé si loin et s'est limité à récolter les signatures uniquement auprès d'usagers de la voiture, donc auprès de personnes d'âge supérieur à 18 ans. Si on considère cet aspect, on tient compte de la population ayant 18 ans ou plus, on voit que le pourcentage de signataires venant de la commune de Marly par rapport au nombre d'habitants de plus de 18 ans est de 8,7%, au

lieu de 6,5-7,5% tel que rapporté par le Syndic dans son intervention lors de la dernière séance. Si on devait se rapporter aux habitants avec permis de conduire, ce pourcentage serait encore supérieur.

Le but du groupe PLR n'est pas celui de polémiquer sur les chiffres, mais simplement de dire que 1'103 signatures au total et 588 signatures de citoyens de Marly, dans ces conditions particulières et en considérant aussi que pratiquement personne n'a refusé de signer, est un nombre important et suffisant pour traduire le mécontentement de la population par rapport à la situation actuelle du système de parcage. Un système, qui malgré les dernières améliorations qui seront certainement à saluer, reste toujours très contraignant et empêche les habitants et les visiteurs de se déplacer librement dans la commune et de profiter pleinement des espaces de loisirs et de rencontre qui leur sont offerts.

Au moment où la commune revendique haut et fort s'engager pour la cohésion sociale, ce n'est pas en limitant au-delà du nécessaire les zones de parcage, en imposant toujours plus de contraintes aux utilisateurs de la voiture, qu'on va favoriser la rencontre entre personnes, l'activité des commerces locaux, celle des sociétés et finalement ce que le Conseil communal appelle « cohésion sociale ». Ceci va clairement à l'encontre de ce but revendiqué par le Conseil communal.

Au nom du Groupe PLR, M. Sergio Mantelli invite le Conseil communal de tenir compte de la juste valeur de la signification de signature et à diminuer davantage les contraintes de la réglementation de parcage dans le sens de la pétition.

M. Christophe Maillard remercie le groupe PLR. Comme annoncé lors de la dernière séance, il répète que la réponse à la pétition sera donnée rapidement, vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine. M. Maillard constate que le document déposé est bien une pétition, et non une question du groupe PLR au Conseil général. La réponse à la pétition sera effectivement adressée au premier des signataires de la pétition, soit à M. Vincent Adamo à charge pour lui de la transmettre à l'ensemble des personnes qui l'ont signée ainsi que le prévoit la loi sur le droit de pétition.

Dans le cadre du projet de réponse à la pétition, M. Maillard annonce que le Conseil communal a tenu compte du nombre de personnes en âge de conduire, rapporté à la population marlinoise. Effectivement, on arrive, à fin mars, à un peu moins de 8%.

– **Bureau du Conseil général**

Le Bureau du Conseil général, après avoir œuvré dans une composition élargie pendant plusieurs années, c'est-à-dire avec en plus du bureau restreint également le Conseil communal et les chefs de groupe, a décidé, lors de sa séance du 8 mai, à l'unanimité, de repasser à un bureau restreint, tel que défini à l'article 12 du règlement du Conseil général, soit le Président, le Vice-Président et les scrutateurs. M. Eric Bugnon remercie chaleureusement les chefs de groupe et le Conseil communal pour leur participation appréciée durant toutes ces années aux séances du bureau. La possibilité de les inviter pour discuter de points particuliers, notamment lors de la fixation de l'ordre du

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention du
Président***

jour du Conseil général, est néanmoins toujours ouverte pour le Président du Conseil général.

C'est en ces termes que M. Eric Bugnon s'exprime, à l'issue de son année de présidence :

**Allocution du
Président sortant**

« Mon année de présidence a débuté voilà une année de manière un peu abrupte en raison du départ soudain pour raisons professionnelles de Bertrand et Claudia Späth à l'étranger. Je n'ai pas eu de tour de chauffe, il a fallu tout de suite sauter dans le bain mais, grâce au soutien de Nicolas et de Boris qui effectuent vraiment un travail remarquable, ce fut tout à fait possible et je les en remercie ici très chaleureusement. Une nouvelle vice-présidente m'a rejoint en cours d'année en raison de la démission de M. Antoine Arbach. Catherine va reprendre le flambeau de la présidence et je lui souhaite, ainsi qu'à son nouveau vice-président M. Jaquier, plein succès pour cette année à venir qui s'annonce tout aussi passionnante.

Durant cette année, je me suis tout particulièrement rendu compte que la politique de milice ne va pas toujours de soi. Je suis encore plus reconnaissant envers tous ceux qui s'engagent dans un législatif ou un exécutif, dans des commissions, et qui parfois en plus prennent des rôles supplémentaires de chef de groupe, de chef de parti ou autre. Concilier ces tâches avec toutes nos autres obligations professionnelles ou familiales n'est pas toujours aisé, mais c'est le cœur de notre précieuse démocratie directe. Il nous faut donc la protéger à tout prix. Un moyen de la protéger et de la préserver est d'avoir des débats francs, mais toujours respectueux, et une communication constructive. Ainsi les projets avancent et le plaisir demeure. Notre commune grandit, elle fait face à de nombreux défis, les dossiers et les investissements à venir sont nombreux. Cependant, j'en suis persuadé, notre commune a les ressources pour y faire face et pour assurer son développement harmonieux et durable.

Ce fut un honneur de servir en tant que président du Conseil général de Marly. La législature continue, le Conseil communal a son programme de législature, le Conseil général partage, avec bien sûr ses diversités et ses couleurs politiques respectives, la même vision générale d'une commune où l'on se sent bien et où l'on peut s'épanouir. Merci à toutes et à tous. Que Marly demeure prospère et sûre, et maintenant passons à l'apéritif. A ce sujet, permettez-moi d'ajouter encore quelques mots.

L'apéritif de ce soir a été préparé par M. Jan Descloux Dutartre qui est le cuisinier pour les structures d'accueil de la commune. M. Descloux Dutartre habite au Mouret avec sa famille, il a été engagé en début de cette année en qualité de cuisinier communal en charge de la confection des repas pour l'ensemble des structures d'accueil de la commune, soit les deux accueils extrascolaires de Grand-Pré et Cité et pour la crèche, Cela représente 850 repas par semaine, auxquels s'ajoutent environ 400 goûters. Avant cela, il a notamment été chef de cuisine de l'Hostellerie St-Georges à Gruyère ainsi que chef de cuisine à l'Auberge de l'Ange à Albeuve. C'est là qu'il a fait entrer ce restaurant au Gault & Millau avec une note de 12 sur 20. Il s'est ensuite

orienté vers une cuisine formatrice, avec le projet Salamandre qui est un programme de formation aux bases de la cuisine pour mineurs non accompagnés. Pour information, la cuisine centralisée des structures d'accueil déménagera à l'école de Château d'Eau en janvier 2024, ce qui lui donnera un outil adapté pour le nombre de repas préparés. La cuisine de M. Descloux Dutartre s'inscrit également dans la charte Terroir fribourgeois qui met en valeur les traditions culinaires fribourgeoises et fait un effort particulier en faveur des produits régionaux. Le label Fourchette verte dont dispose déjà la cuisine sera complété par le critère Ama Terra qui vise à favoriser la valeur équilibrée et durable des menus. Ces chartes seront signées tout prochainement. Un grand merci à M. Descloux Dutartre pour la préparation de cet apéritif et nous lui souhaitons plein succès pour nourrir les petits Marlinoises et Marlinois qui vont à la crèche et à l'accueil. Mais avant de vous délecter de cet apéritif, n'oubliez pas de rendre vos télécommandes auprès de Christophe et Stéphane ».

M. Eric Bugnon clôt la séance à 21h30, en souhaitant un bon retour à chacun.

Clôture

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Eric Bugnon

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

Rapport du vote d'IVS-City Council

Vote 1 : Acceptez-vous le procès-verbal du 29 mars 2023?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 31.05.2023 19:37:55

Total de résultats:

Oui :	46	95,83 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	2	4,17 %
Total :	48	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Humbert	oui
Ademi	oui	Jacobs	oui
Amari	oui	Jaquet	pas présent
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Attallah	oui	Khan	oui
Beretta	oui	Kiner-Renaud	oui
Bielmann	oui	Kuenlin	Abstention
Borde	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	pas présent
Carrel	oui	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	oui	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Giaccobo	oui	Schorderet	oui
Girardin	oui	Shapiro	Abstention
Grandjean	oui	Sönmez Özdemir	oui
Gremaud	oui	Van d. Wildenberg	oui
Herren A.	oui	Widmer-Comment	oui
Herren S.	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire:

Vote 2 : Acceptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2022 tels que présentés?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 31.05.2023 20:26:31

Total de résultats:

Oui :	47	97,92 %
Non :	1	2,08 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	48	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Humbert	oui
Ademi	oui	Jacobs	oui
Amari	non	Jaquet	pas présent
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Attallah	oui	Khan	oui
Beretta	oui	Kiner-Renaud	oui
Bielmann	oui	Kuenlin	oui
Borde	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	pas présent
Carrel	oui	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	oui	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Giaccobo	oui	Schorderet	oui
Girardin	oui	Shapiro	oui
Grandjean	oui	Sönmez Özdemir	oui
Gremaud	oui	Van d. Wildenberg	oui
Herren A.	oui	Widmer-Comment	oui
Herren S.	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire:

Vote 3 : Acceptez-vous la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 31.05.2023 20:52:04

Total de résultats:

Oui :	5	10,42 %
Non :	43	89,58 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	48	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Humbert	non
Ademi	non	Jacobs	non
Amari	non	Jaquet	pas présent
Ardenti	non	Jaquier	oui
Attallah	non	Khan	non
Beretta	non	Kiner-Renaud	non
Bielmann	oui	Kuenlin	non
Borde	non	Lago	non
Brodard	non	Mantelli	non
Bugnon A.	non	Meuwly	non
Bugnon E.	non	Mollard	pas présent
Carrel	non	Mulder	non
Clément	non	Navarro	non
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	non
D'Agostini	non	Roggli	non
de Reynier	non	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	non
Emmenegger	non	Schneuwly	non
Giaccobo	non	Schorderet	non
Girardin	non	Shapiro	non
Grandjean	non	Sönmez Özdemir	oui
Gremaud	non	Van d. Wildenberg	non
Herren A.	non	Widmer-Comment	non
Herren S.	non	Wohlhauser	non

Le Président :

Le Secrétaire:

Vote 4 : Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat 2023-01 de Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR) relatif à l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 31.05.2023 20:53:49

Total de résultats:

Oui :	48	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	48	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Humbert	oui
Ademi	oui	Jacobs	oui
Amari	oui	Jaquet	pas présent
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Attallah	oui	Khan	oui
Beretta	oui	Kiner-Renaud	oui
Bielmann	oui	Kuenlin	oui
Borde	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	pas présent
Carrel	oui	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	oui	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Giaccobo	oui	Schorderet	oui
Girardin	oui	Shapiro	oui
Grandjean	oui	Sönmez Özdemir	oui
Gremaud	oui	Van d. Wildenberg	oui
Herren A.	oui	Widmer-Comment	oui
Herren S.	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire: